



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation
Le 29 décembre 2021

Objet de la délibération

Recrutement animateurs pour
Accueil de Loisirs
2022

CM 2022//01-D08

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 20/01/2022

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le 20/01/2022

ID : 059-215901281-20220105-CM202201D08-DE

Extrait du registre Des délibérations du conseil municipal Commune de Capinghem

Séance du 5 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 5 janvier, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, Y. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, F. TREDEZ, G. OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. WALICKI,

Absents excusés avec pouvoir :

V. DUCOURAU > pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, E. BARBAY > pouvoir à G. OUDAERT,

Absents excusés sans pouvoir : JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des directeurs et animateurs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune suivant le nombre d'enfants inscrits pour les différentes périodes de l'année 2022,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, de :

↳ RECRUTER autant que de besoin, des agents contractuels non titulaires saisonniers, stagiaires BAFA, titulaires BAFA, ou directeur d'ALSH titulaire du BAFD, pour la période du 07 février au 31 décembre 2022 sur les bases suivantes :

A ce titre sont créés à temps complet dans le grade relevant de la catégorie C,

Niveau de l'animateur	Grade	Echelle Echelon	Indice brut	Nombre maximum
Directeur ACM titulaire BAFD ou équivalent	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C 3 1	380	1
Titulaire BAFA ou équivalent	Adjoint d'animation	C 1 3	356	8
Stagiaire BAFA (en formation pratique) ou équivalent	Adjoint d'animation	C 1 2	355	4
Non diplômé	Adjoint d'animation	C 1 1	354	2

↳ INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2022.

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM